

**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE  
TERRITORIALE DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE**

**COMITE SYNDICAL DU 6 JUIN 2003**

***Etaient présents :***

Michel DELEBARRE - Président  
Daniel VANHOVE - André FIGOUREUX - René KERCKHOVE - Jean-Pierre VARLET Michel DECOOL - Vice-Présidents  
Vincent LEIGNEL - Roméo RAGAZZO - Daniel HALLOO - Marcel LEFEVRE - Michel FIGOUREUX - Bruno BRONGNIART - René PATOOR - Marie-Josèphe DUBREUCQ - René DECODTS - Jean-Pierre BAUDENS - Délégués titulaires  
Eric TOURNEUR - Jacques WILLEM - Gracienne DERYCKERE DAMMAN - Patrick EECKHOUDT - Bernard LIBAERT - Gérard BECUE - Délégués suppléants

***Etaient absents et excusés :***

Annick JANSSENS - Christian HUTIN - Roland FOURMENTEL - Bertrand RINGOT - Jean-Pierre CATRY - Vice-Présidents  
André DELATTRE - Claude MARTEEL - Henri LOORIUS - Roger GOUVART - Damien CAREME - Yves LEPRETRE - Bertrand RINGOT - Bertrand MELLIN - Alexandre DISTANTI - Jean-Pierre VERCRUYSSSE - Régis LAPORTE - Guy DE CHAMBURE - Jean-Luc GOETBLOET - Jean-Marie HARLAY - Délégués titulaires



Monsieur DELEBARRE ouvre la séance.

**Approbation du procès verbal du comité syndical du 15 mai 2003**

Le compte rendu est approuvé.

Monsieur DELEBARRE propose ensuite de poursuivre l'examen de ces diagnostics thématiques.

**Présentation du diagnostic sur les modes de mobilité douce (cf. document transmis pour la séance de travail)**

Présentation par Nathalie DOMINIQUE de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre Dunkerque.

Monsieur DELEBARRE ouvre le débat.

Monsieur PATOOR regrette qu'il ne soit pas possible de pratiquer la pêche sur les chemins de halage, alors que cette activité de pêche touche environ 15 000 licenciés, qu'elle est en progrès et qu'elle devient une véritable activité touristique.

Monsieur DELEBARRE souligne que cette revendication est fondée et qu'il faudrait effectivement prévoir à proximité des canaux des possibilités de stationnement pour les pêcheurs.

### **Présentation du diagnostic sur l'éducation, la formation et la recherche (cf. document transmis pour la séance de travail)**

Présentation par Francis NAVE en l'absence de Monsieur GUEURET, excusé.

Monsieur DELEBARRE ouvre le débat.

Monsieur RAGAZZO souligne que le Centre de Ressources en Environnement Industriel de Dunkerque (CREID) est en train de se restructurer et qu'il va désormais mieux cibler son travail et les réseaux qu'il doit entretenir.

Monsieur DELEBARRE souhaiterait que le diagnostic comprenne un entretien avec le Président de l'Université du Littoral - Côte d'Opale, afin qu'il puisse s'exprimer sur les secteurs de la recherche qu'il entend promouvoir. La recherche dunkerquoise est davantage axée sur les process industriels que sur la recherche fondamentale qui se trouve davantage à proximité des sièges sociaux.

Cependant, Monsieur DELEBARRE tient à signaler que, si des perspectives d'implantation d'unités de recherches s'ouvraient, il conviendrait de les accueillir dans un environnement de qualité.

Monsieur DELEBARRE revient également sur les inégalités sociales dans les écoles, il estime qu'il conviendrait de demander à l'Education Nationale ce qu'elle entend faire pour les réduire, d'autant plus que les perspectives démographiques montrent qu'il y aura moins d'enfants dans les années à venir. Il insiste également sur l'intérêt de garantir l'accès des écoles aux enfants de 2 ans qui est, selon lui, un élément essentiel de réduction des inégalités.

Monsieur HALLOO, devant les perspectives de fermeture de classes et de collèges qui figurent dans le document, se souvient des prévisions qui avaient été dressées par l'OREAM et qui se sont révélées finalement fausses en matière de croissance de la population dans notre région.

Certains scénarii de la DATAR imaginent que la Région Nord – Pas de Calais pourrait perdre un million d’habitants en 2050, il s’agit cependant du scénario le plus pessimiste. Le scénario le plus optimiste prévoit que la population de la région diminuerait sauf celle concentrée dans la métropole lilloise. Cependant, Monsieur HALLOO s’interroge sur le fait de savoir s’il est grave ou non d’avoir moins d’habitants.

Le nombre d’enfants scolarisés dans le secteur privé devrait également figurer dans le diagnostic. Monsieur VERGRIETE, Directeur de l’AGUR, indique qu’il est de 30 % sur la Ville de Dunkerque et que ce chiffre est relativement stable.

Sur les perspectives démographiques, Monsieur DELEBARRE estime qu’il ne serait pas raisonnable d’imaginer des projections qui accroîtraient la masse démographique actuelle du dunkerquois.

Monsieur RAGAZZO souhaite attirer l’attention sur la question de la mixité sociale dans les établissements scolaires et particulièrement dans certains collèges qui sont devenus de véritables ghettos et qui sont « évités » par certains parents. Cela crée des difficultés pour le personnel enseignant et seuls des moyens spécifiques et renforcés permettraient de faire en sorte que les élèves situés dans ces collèges ne soient pas défavorisés.

Pour éviter la constitution de ghettos, Monsieur DELEBARRE indique qu’il faudrait dans ce cas appliquer de manière stricte la sectorisation.

Monsieur DECODTS souligne que cette perspective pourrait venir enrichir les effectifs du secteur privé.

Monsieur VANHOVE souhaiterait que le diagnostic intègre les diminutions d’emplois induites par la réduction des effectifs scolaires mais également les effectifs affectés aux activités péri-scolaires.

Monsieur NAVE indique qu’il ajoutera cet élément dans le diagnostic.

Monsieur DELEBARRE a un doute sur le nombre de fermetures tel qu’il est indiqué dans le document et souhaiterait que ce chiffre puisse être étayé. Il souligne que la fermeture d’un collège, notamment dans les communes qui n’en comportent qu’un, aura des répercussions fortes sur la vie de cette commune et qu’il convient de s’y préparer. Ces établissements ou partie d’établissements qui ne seraient plus utilisés par la formation initiale pourraient peut-être accueillir, par exemple, de la formation continue.

Monsieur DELEBARRE souhaiterait également que le diagnostic fasse état des concours annuels que la CUD fournit à l’Université (plus de 760 000 €).

Madame DERYCKERE DAMMAN insiste sur l'intérêt du démarrage de l'Université populaire qui fait l'objet d'un travail actuellement dans le cadre du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale.

### **Présentation du diagnostic sur la Culture (cf. document transmis pour la séance de travail)**

Présentation de Francis NAVE en remplacement de Monsieur GUEURET excusé.

Monsieur VANHOVE ouvre le débat.

Monsieur RAGAZZO estime qu'il n'y a pas de contradiction entre l'activité culturelle qui se déploie dans les communes et la collaboration au niveau du territoire pour développer des événements ou équipements de l'agglomération.

Monsieur TOURNEUR souligne que la culture naît d'une certaine spontanéité dans chaque commune. On ne peut pas maîtriser cette dimension culturelle. Par ailleurs, chaque commune ne peut créer des équipements qui dépasseraient sa capacité. En revanche, il faut favoriser la communication sur les équipements et les événements.

Monsieur HALLOO se félicite que le diagnostic ne traite pas seulement des équipements culturels. Pour lui, il faut intégrer fêtes et culture. De nouvelles fêtes deviennent des lieux de culture comme les brocantes, les cafés : café-philo, café-expo, café-musique. Il semble qu'en cette matière, il y ait un certain retard dans l'agglomération.

Madame DERYCKERE DAMMAN félicite l'AGUR pour le constat effectué. Elle souhaiterait apporter quelques précisions. Tout d'abord, fonctionne à l'échelle de la CUD une conférence des Adjoints à la Culture. Il s'avère que ceux-ci ont besoin d'informations et de formation sur les pratiques culturelles.

Elle serait tout à fait disposée à ce que cette conférence des adjoints puisse être élargie au niveau du Schéma de Cohérence Territoriale.

Elle souligne que la mutualisation des moyens autour des acteurs des pratiques culturelles s'effectue déjà. Les projets des équipes gérant les grands équipements culturels prennent tous en compte la nécessité d'aller dans les différentes communes de l'agglomération pour susciter des pratiques. Par ailleurs, elle a rencontré Dunkerque Bus Marine de manière à prévoir davantage de transports à partir des communes vers les grands équipements ou à l'occasion de grands événements. Cette possibilité pourrait être élargie en dehors du périmètre de la CUD.

Sur la question de la préservation du patrimoine, elle indique que les archives municipales de Dunkerque seront déplacées dans un lieu

temporaire également ouvert aux archives d'autres communes ; mais l'objectif est surtout de mettre à disposition de ces communes des ressources humaines scientifiques qui pourront traiter et archiver les documents, ces communes n'étant pas tenues de se séparer de leurs archives.

Prochainement, la Communauté Urbaine présentera un projet global regroupant dans un même bâtiment, l'Entrepôt des Sucres, trois entités : ce lieu de mémoire de l'agglomération, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre Dunkerque, et l'Ecole Nationale d'Application des Cadres Territoriaux.

Elle indique encore qu'il convient de valoriser les préoccupations des habitants : la fête doit être un événement culturel et il faut être au plus près des sollicitations des habitants. Il apparaît que les jeunes ont parfois le sentiment d'être laissés pour compte en la matière.

Sur la question des cafés spécialisés, Madame DERYCKERE DAMMAN souligne que des rapprochements ont été tentés avec des établissements, mais il faut également prendre en compte les problèmes de voisinage, qui se manifestent, d'ailleurs, à l'occasion de la fête de la musique.

Monsieur VANHOVE regrette qu'il n'y ait pas suffisamment d'efforts accomplis pour savoir ce qui se passe chez nos voisins en termes de culture. Une coordination des initiatives, notamment entre les mondes urbain et rural, serait souhaitable de manière à éviter les doublons. Il convient également de renforcer la diffusion de l'information. Il prend l'exemple de deux manifestations qui se sont déroulées le même week end et qui avaient pour thème la gastronomie, l'une se déroulant au Kursaal à Dunkerque, et l'autre dans la Flandre.

Il souligne également la question de la lecture publique, en effet, dans certaines zones de la CUD, le bibliobus départemental vient régulièrement d'Hazebrouck alors que certaines communes de l'agglomération disposent d'un bibliobus qui pourrait par convention fréquenter certaines communes de la CUD.

Monsieur PATOOR se déclare d'accord avec l'intervention de Monsieur VANHOVE, il souligne qu'à Bergues le carnaval s'est développé, notamment grâce aux rapports entre organisations carnavalesques du dunkerquois.

Monsieur RAGAZZO revient sur la question de la culture des jeunes qui prennent des initiatives, notamment en matière de danse ou de musique. Il faudrait des possibilités de diffusion de ces pratiques dans différents lieux.

Madame DERYCKERE DAMMAN souhaiterait étendre la manifestation « Le printemps des poètes » au-delà du périmètre communautaire. Elle relève que certains poètes de la Flandre intérieure y ont déjà participé.

Monsieur HALLOO constate que de plus en plus de jeunes jouent de la musique. Cela se traduit parfois de manière bruyante, ce qui pose la question du « comment vivre ensemble » et ce qui conduit parfois à devoir dire non à ces jeunes parce que des problèmes de vie en société sont posés.

### **Présentation du diagnostic sur le bruit (cf. document transmis pour la séance de travail)**

Diagnostic présenté par Francis NAVE.

Monsieur VANHOVE ouvre le débat.

Monsieur André FIGOUREUX souligne qu'il n'y a pas que dans les grandes villes qu'il y a du bruit. Il cite l'exemple d'un chenil de 50 boxes à West Cappel pour lequel a eu lieu une enquête sur le projet de faire passer ce chenil à 120 boxes. Il y a eu un refus de la population. Il faut noter qu'actuellement, dans un rayon de 500 mètres, 4 personnes sont atteintes de dépression très grave compte tenu des nuisances causées par le bruit. Il indique à cet égard que les buttes paysagères renvoient le bruit mais ne le captent pas et ne sont donc pas source de suppression des nuisances.

Monsieur VANHOVE souligne qu'il ne convient pas d'opposer en la matière secteur urbain et secteur rural. Le secteur rural a, notamment, à tenir compte du bruit causé par les infrastructures routières et ferroviaires.

Monsieur HALLOO signale l'existence d'arrêtés municipaux interdisant le bruit des coqs. Il constate que dans des logements où les occupants ne sont pas présents dans la journée, il arrive que des chiens aboient sans discontinuer, ce qui est une source de nuisance importante.

Monsieur VANHOVE relève que cette question du bruit est de la compétence des maires, mais que les élus sont démunis en la matière car ils manquent de moyens. Il y a, certes, à la Ville de Dunkerque un service chargé de lutter contre le bruit mais il serait bon d'en mutualiser les effets aux communes du SCOT. Pour les questions de voisinage, le Maire peut effectivement s'adresser aux personnes bruyantes en les incitant à diminuer les nuisances qu'elles occasionnent mais ces moyens s'arrêtent à peu près là. Il souhaite donc le Syndicat Mixte puisse se doter d'outils pour agir.

En contrepartie, il estime qu'il faut se doter de règles. C'est ainsi qu'il n'est pas souhaitable que des lotissements soient autorisés en bordure des axes lourds de transport.

Monsieur PATOOR insiste sur la question des « deux roues » motorisés en relevant que le contrôle de la réglementation en la matière est insuffisamment effectué.

Monsieur NAVE indique que, sur un plan technique, les plantations en vue de diminuer le bruit ont très peu d'effets. Par contre, les buttes ainsi que les murs anti-bruit modifient le spectre du bruit et peuvent donc en modifier l'orientation. Ils ont donc généralement un effet plus important sur la réduction du bruit.

Monsieur FIGOUREUX indique que les ingénieurs acousticiens ayant travaillé sur la question du chenil de West Cappel ont indiqué que les buttes paysagères étaient de peu d'effet compte tenu des caractéristiques particulières des bruits causés par les aboiements de chiens.

Monsieur VANHOVE clôt la séance, il remercie tout particulièrement les membres présents qui sont restés jusqu'au bout de la séance de travail. Il fixe rendez-vous, pour les dernières séances concernant le diagnostic, à la rentrée de septembre et souhaite bonnes vacances aux membres du comité syndical.

